

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA : SKIKDA

DAIRA : TAMALOUS

NIF 42000200002101101025

COMMUNE : TAMALOUS

N° : 549 / 2026

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément de la Loi n° 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

Conformément du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Le Président De L'APC De La Commune De Tamalous, Informe Les Soumissionnaires Ayant Participe A L'Avis D'appel D'offres Ouvert Avec Exigence De Capacités Minimales N° 02 Paru Dans Les Quotidiens Nationaux Du: عين الجزائر 24/05/2026 , les echos de l'est 24/05/2026 Et Les Presses Electronique fildalgerie 24/05/2026 , CasbahTribune 24/05/2026 qu'après évaluation des offres , décider ce qui suit :

N°	Projet	Soumissionnaire	Montant (DA)	Délai	Note De L'Offre Technique	Critère De Choix
01	AMENAGEMENT URBAINE CITE MOHAMED RAHOUDJ	Sarl El Azima Travaux Publics 000219008493327	16.498.240,00	04 Mois	94	Offre Unique Réceptionnée

Un délai de 03 jours est accorde aux entreprises soumissionnaires pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres technique et financière à se rapprocher de nos services, le délai court a partir de la date de publication du présent avis dans la presse.

Un délai de 10 jours est accorde aux entreprises soumissionnaires pour adresser leurs recours a la commission des marches de la commune, le délai court a partir de la date de publication du présent avis dans la presse.

TAMALOUS LE : 08/07/2026

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE POPULAIRE COMMUNALE